Nations Unies S/PV.5075 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5075e séance

Jeudi 11 novembre 2004, à 15 h 30
New York

Président :	M. Danforth	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Moritán
	Chili	M. Donoso
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Duclos
	Pakistan	M. Khalid
	Philippines	M. Cato
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 8 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2004/807)

04-60365 (F)

0460365

La séance est reprise à 15 h 45.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite le Secrétaire général de l'OTAN à prendre place à la table du Conseil.

À la présente reprise de séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé du Secrétaire général de l'OTAN, M. Jaap de Hoop Scheffer. Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de l'OTAN.

M. De Hoop Scheffer (*parle en anglais*) : C'est un véritable plaisir pour moi d'être à New York et un honneur d'être invité à prendre la parole au Conseil de sécurité cet après-midi. Mes réflexions se porteront sur l'appui de l'OTAN à l'Organisation des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, mais je tiens à faire, pour commencer, quelques observations sur nos organisations respectives.

En tant qu'alliance de 26 démocraties, les alliés de l'OTAN sont unis par des valeurs communes et par un attachement à une défense commune. Ces 10 dernières années, les pays de l'OTAN ont élargi la dimension géographique des opérations et des activités de l'Alliance et ont transformé leur nature sans perdre de vue pour autant notre mission fondamentale qui est, à l'évidence, la défense collective.

Chaque opération exige une décision politique des pays alliés d'engager leurs jeunes hommes et femmes dans une mission susceptible d'être dangereuse. Une initiative aussi grave n'est jamais prise sans consultations approfondies entre alliés. En réponse à une série de nouveaux défis stratégiques, l'OTAN a décidé d'agir hors zone pour renforcer la stabilité dans un certain nombre de régions qui ont une influence sur la sécurité de la zone euroatlantique.

L'Organisation des Nations Unies a également été confrontée à une multiplication de ses activités et tâches dans cet environnement stratégique fluide. Par conséquent, il n'est pas surprenant que l'OTAN et l'ONU, chacune dans le cadre de son rôle spécifique, aient trouvé des possibilités accrues de coopération, en particulier dans les opérations de paix.

Ce qui me ramène à la Bosnie-Herzégovine car, en réalité, la transformation de l'Alliance a commencé dans les Balkans. La mission en Bosnie a été entreprise en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre d'un mandat de l'ONU. La décision d'aller hors zone dans les Balkans a été une décision historique pour l'Alliance. Il s'agissait de la première opération de maintien de la paix de l'OTAN. Mais, de façon tout aussi importante, elle a représenté le début de la coopération entre l'ONU et l'OTAN.

Depuis 1992, l'OTAN a offert un appui continu à l'ONU dans les Balkans. En 1995, environ 65 000 hommes de troupe ont été déployés en Bosnie-Herzégovine, dans le cadre d'un mandat de l'ONU, afin de mettre en œuvre les aspects militaires de l'Accord de paix de Dayton. La coopération entre l'ONU et l'OTAN a créé un environnement sûr et sans risque. Les institutions de l'État ont été créées, les droits de l'homme sont aujourd'hui respectés et le pays a été mis sur les rails de l'intégration aux structures euroatlantiques et européennes.

Aujourd'hui il ne reste que 7 000 hommes de troupe dans le pays – une indication claire des progrès considérables qui ont été réalisés, des progrès qui sont dus également dans une large mesure aux efforts inlassables et à l'ardeur au travail des Hauts Représentants successifs pour la Bosnie-Herzégovine, de Carl Bildt à Lord Ashdown.

Étant donné nos succès conjoints en Bosnie-Herzégovine, il n'est pas surprenant que l'appui de l'OTAN à l'ONU dans ce pays ait été considéré comme un modèle pouvant être appliqué à d'autres crises exigeantes. Cela implique de travailler en étroite coopération avec d'autres acteurs internationaux importants, y compris l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Dans un effort international de coopération, l'OTAN a contribué avec succès à désamorcer la crise dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, ouvrant la voie à un règlement politique durable, dans le contexte de l'Accord-cadre d'Ohrid. Et depuis 1999, dans le cadre d'un mandat de l'ONU, l'OTAN participe à la stabilisation de la situation au Kosovo. Le mois dernier, des troupes dirigées par l'OTAN ont assuré la sécurité pour les élections à l'Assemblée

parlementaire. La bonne coopération sur le terrain entre la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) sur le terrain continue d'être cruciale pour la stabilité de la province. Cela a également été souligné par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Kosovo, Søren Jessen-Petersen, lorsqu'il a pris la parole hier devant le Conseil de l'Atlantique Nord de l'OTAN.

Bien que des progrès réels aient été réalisés, il reste encore du travail à faire, et l'effort international étroitement coordonné doit se poursuivre dans toute la région. Mais, étant donné l'amélioration de la situation en matière de sécurité en Bosnie-Herzégovine, c'est le bon moment pour mettre un terme à la mission de la Force de stabilisation. Comme le Conseil l'a entendu de la bouche de Lord Ashdown ce matin, l'OTAN se prépare maintenant à transférer les responsabilités en matière de maintien de la paix à l'Union européenne le mois prochain. J'attends donc avec intérêt une résolution du Conseil de sécurité autorisant ce transfert des responsabilités. Mais cela ne signifie pas que l'engagement à long terme de l'OTAN à l'égard de ce pays a changé.

L'OTAN maintiendra une présence militaire dans le pays et a déjà établi à Sarajevo un nouveau siège, qui fournira des conseils en matière de réforme du secteur de la défense et qui restera déterminé à traduire en justice les criminels de guerre inculpés. La coopération avec le TPIY est une condition essentielle pour que les relations entre l'OTAN et la Bosnie-Herzégovine progressent. Je voudrais souligner ce qu'a dit ce matin Lord Ashdown sur la position de la Republika Srpska à cet égard. La coopération avec le TPIY est cruciale pour tout développement des relations avec l'OTAN, à commencer par la participation au programme Partenariat pour la paix.

Avec l'achèvement imminent de la mission de la Force de stabilisation, il est opportun d'examiner tout ce qui a été accompli dans ce pays. Je voudrais attirer l'attention sur certains des enseignements qui, à mon avis, sont essentiels.

Tout d'abord, il faut anticiper la propagation. Comme nous l'avons vu dans les Balkans, lorsque les États sont en déliquescence, ils ont tendance à menacer la sécurité et la stabilité non seulement de leur propre région, mais bien au-delà. Cela ne veut pas dire que l'OTAN doit intervenir dans chaque cas. Mais nous devrions toujours être conscients que l'indifférence pourrait être plus coûteuse avec le temps qu'un engagement à un moment opportun.

Deuxièmement, le succès en Bosnie-Herzégovine démontre clairement que les institutions internationales se complètent les unes les autres et renforcent mutuellement leurs efforts. Une approche globale faisant appel aux avantages comparatifs des différentes organisations internationales est cruciale. Et il est également utile d'obtenir la participation du plus grand nombre possible d'États. L'OTAN a grandement bénéficié de la participation opérationnelle de nombreux pays non membres de l'OTAN.

Enfin, je soulignerais la nécessité d'un dialogue politique pour exprimer clairement le but final, et la nécessité d'une détermination de voir la mission menée à bien jusqu'à ce que les buts soient atteints. Ce sont des éléments essentiels pour des raisons de légitimité politique, pour que l'appui du public dure sur le long terme et pour la crédibilité politique.

En plus d'une capacité militaire robuste, ce sont là les éléments principaux du succès de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine. Mais je pense qu'ils seront également essentiels pour que les autres opérations de l'OTAN soient couronnées de succès.

L'OTAN joue maintenant un rôle majeur, dans le cadre d'un mandat du Conseil de sécurité, en Afghanistan. Elle dirige la Force internationale d'assistance à la sécurité forte de presque 10 000 hommes et élargit progressivement sa présence dans tout le pays. Le mois dernier, elle a aidé l'ONU en appuyant les efforts du Gouvernement afghan visant à créer un environnement sûr pour la tenue de l'élection présidentielle, ainsi qu'en appuyant directement le processus électoral. En Afghanistan également, l'OTAN continuera d'honorer ses engagements.

En Iraq, conformément aux termes de la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité et à la demande spécifique du Gouvernement intérimaire de l'Iraq, l'OTAN fournit une assistance dans la formation et l'équipement des forces de sécurité iraquiennes. Actuellement, nous renforçons substantiellement cette assistance.

Je suis conscient que la participation de l'Alliance dans ces deux pays a poussé certains à affirmer que l'OTAN assumait le rôle de policier mondial. Je puis assurer le Conseil que cela est bien

loin de la vérité. Mais les intérêts en matière de sécurité de l'Alliance sont touchés par les événements dans ces pays, et il est par conséquent logique que l'OTAN appuie les efforts de l'ONU et de la communauté internationale dans ces pays.

Comme je l'ai déjà dit, chaque institution internationale à quelque chose à offrir, et ses compétences particulières doivent être utilisées au mieux. En ce qui concerne l'appui fourni par l'OTAN, je voudrais souligner un certain nombre d'avantages.

En premier lieu, je soulignerais l'utilité de l'OTAN en tant que cadre pour un dialogue et une action politiques. L'OTAN est une alliance de 26 nations souveraines et démocratiques, et elle réunit l'Europe et l'Amérique du Nord dans une démarche multilatérale à l'égard de la sécurité. Mais l'OTAN est également un cadre qui facilite la participation d'autres pays.

Au cours des opérations dirigées par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine, les contributions des partenaires de l'OTAN étaient indispensables, de même que les contributions des autres pays. De façon générale, des contingents provenant des cinq continents, de plus de 20 pays non membres de l'OTAN, ont servi efficacement sous le commandement de l'OTAN et aux côtés des contingents de l'OTAN. Ce cadre d'action a été éprouvé et testé, et il accumulé beaucoup d'expérience.

L'OTAN a également une capacité irremplaçable d'appuyer ses décisions politiques par une puissance importante de maintien et de rétablissement de la paix. Cette puissance est souple et s'adapte facilement aux différentes exigences auxquelles elle est confrontée. Elle englobe la formation et l'orientation des contingents susceptibles d'être amenés à effectuer des missions de maintien de la paix, par la participation à des activités telles que des exercices dirigés par l'OTAN, par des conseils sur des problématiques d'interopérabilité, et par le partage de documentation et d'informations en matière de doctrine militaire.

Elle inclut également la planification opérationnelle, avec la constitution des forces associées, les déplacements stratégiques et l'appui logistique. Et bien sûr elle comprend aussi des moyens militaires importants – terrestres, aériens et maritimes – qui manquent ailleurs. Ces ressources comprennent une combinaison de capacités destinées à la fois au combat et à la reconstruction d'après conflit, ainsi que les éléments de commandement déplorables permettant la plus grande efficacité opérationnelle possible. De plus, elles comprennent maintenant des unités de réaction rapide, telles que la Force de réaction de l'OTAN.

Enfin, je voudrais mettre l'accent sur la détermination de l'OTAN à maintenir le cap. Cette détermination n'est plus à prouver, et notre engagement de 12 années d'appui à la Bosnie-Herzégovine illustre notre aptitude et notre capacité à maintenir nos opérations sur de longues périodes lorsque cela s'avère nécessaire. La Bosnie-Herzégovine offre la preuve la plus éclatante de l'efficacité et des capacités qu'offrent la collaboration de l'Organisation des Nations Unies et de l'OTAN en faveur de la paix et de la stabilité. Nos deux organisations ont créé dans ce pays une relation opérationnelle dynamique, et nous avons depuis adapté ce modèle de coopération à d'autres opérations.

Les nations de l'OTAN sont profondément attachées à l'ONU. Dans le traité de Washington, qui a fondé l'OTAN, les Alliés ont réaffirmé leur foi dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies, et ont reconnu la responsabilité principale du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et la sécurité internationales.

Sur le terrain, l'OTAN a élargi la portée de son appui à l'ONU depuis l'opération initiale de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine. Notre appui comprend désormais des missions sur d'autres théâtres d'opérations et une coopération active vis-à-vis de menaces communes comme la lutte contre le terrorisme. L'Alliance a déjà apporté une contribution importante aux opérations des Nations Unies. Les nations de l'OTAN sont toujours prêtes à étudier d'autres demandes d'appui. Je suis persuadé que cette coopération va se poursuivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de l'OTAN de sa déclaration.

Lord Ashdown devrait arriver d'un instant à l'autre. Il était en réunion avec le Secrétaire général Kofi Annan. J'allais maintenant lui donner la parole pour qu'il fasse des observations supplémentaires ou réponde aux interventions. En son absence, j'aimerais demander au Secrétaire général, puisque nous avons du temps, s'il peut ajouter des remarques sur la réforme des forces armées de Bosnie-Herzégovine. Je crois comprendre que cette question va rester du ressort de

l'OTAN. J'aimerais savoir quelle est selon lui la situation à l'heure actuelle et comment, en regardant dans sa boule de cristal, il voit l'avenir.

M. De Hoop Scheffer (*parle en anglais*) : L'OTAN va garder ce que nous appelons une présence résiduelle en Bosnie-Herzégovine. L'OTAN aura son quartier général à Sarajevo pour faire ce que vous venez de décrire, Monsieur le Président, à savoir, travailler de façon continue avec les autorités de Bosnie-Herzégovine sur la réforme des forces armées. Je crois pouvoir dire que des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre de cette réforme. Il reste toutefois encore beaucoup à faire, et l'OTAN est, je crois – et la Bosnie-Herzégovine partage tout à fait cette opinion – mieux placée que quiconque, étant donné son expérience, pour poursuivre les consultations avec le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine et fournir des conseils avisés sur le processus de restructuration et de réforme des forces armées.

En plus de cette responsabilité, l'OTAN va bien entendu, en raison de l'importance de cette question, aider à faire en sorte que les criminels de guerre inculpés soient transférés à La Haye le plus rapidement possible. Je précise bien sûr que nous agirons en étroite consultation avec l'Union européenne qui prend la relève de l'opération en Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier Lord Ashdown d'être revenu dans la salle du Conseil. Je sais qu'il avait une réunion très importante à l'instant, mais j'aimerais savoir s'il a d'autres observations à faire ou des réponses à apporter à des questions qui ont été soulevées.

Lord Ashdown (*parle en anglais*) : Je prie le Conseil de m'excuser de n'avoir pu arriver plus tôt. J'avais rendez-vous avec le Secrétaire général. Je présente mes excuses à mon collègue Jaap de Hoop Scheffer de ne pas avoir pu assister à son intervention. Je crois devoir faire quelques observations et répondre à certaines questions à la suite des débats de ce matin.

Je voudrais d'abord exprimer de chaleureux remerciements, en mon nom personnel et au nom de mes collaborateurs, pour les paroles très aimables qu'ont eues les représentants ce matin. Nous les apprécions très vivement et je suis très reconnaissant de tant d'amabilité. Toutefois, je dirais, si je puis me permettre, que le représentant de l'Angola avait entièrement raison : les vrais héros de cette transformation remarquable ne sont pas les acteurs de la communauté internationale, même si je pense que nous avons fait beaucoup de choses dont nous pouvons être fiers; nous avons aussi commis des erreurs, mais je crois que dans l'ensemble nous avons de quoi nous féliciter de l'opération de maintien de la paix. Les vrais héros sont les habitants extraordinaires, remarquables et courageux de la Bosnie-Herzégovine, et si quelqu'un doit recevoir ces compliments il me semble que ce sont eux qui les méritent le plus.

Avant de répondre aux questions qui m'ont été posées, j'aimerais juste dire combien j'ai apprécié certaines remarques particulières. Le représentant de la Roumanie a fait une promesse qui est bien agréable à entendre, en disant que son pays se propose d'accroître la taille du contingent qu'il envisage de fournir à la force dirigée par l'Union européenne (EUFOR). C'est une offre généreuse, et je sais que mes collègues de l'EUFOR en seront très reconnaissants.

Si je peux me permettre, j'ai aussi été très heureux d'entendre les remarques du représentant de l'Espagne, qui a noté l'importance particulière de l'étude de faisabilité et des accords établissant le Partenariat pour la paix de l'OTAN. En effet, ces éléments sont les aimants qui guident la boussole avec laquelle nous nous orientons. Je crois qu'en temps voulu les échafaudages de l'Europe et de l'OTAN seront les structures sur lesquelles la Bosnie-Herzégovine pourra s'appuyer pour passer à la deuxième phase de sa transformation – une phase qui ne concernera plus l'établissement de la paix mais la transition.

Je me félicite aussi vivement des remarques faites par presque tous les représentants sur l'importance du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de la coopération de la Republika Srpska, qui doit franchir le pas. Mon opinion ne vaut que ce qu'elle vaut, mais je suis persuadé qu'il y a des forces en Republika Srpska qui veulent coopérer avec le Tribunal, et je m'en félicite. Les États-Unis ont rappelé à juste titre – vous, Monsieur le Président, aviez raison de rappeler – qu'il s'agit là d'un principe fondamental de l'Accord de Dayton, et que la violation de l'Accord de Dayton représente par conséquent le plus grave échec.

Mon collègue le représentant de la France, qui est assis à côté de moi, a fait observer à juste titre qu'après tant de paroles, seuls des résultats concrets sont

acceptables. Le représentant de l'Allemagne a tenu des propos très fermes à ce sujet. Je crois que ce qu'il a suggéré était juste, à savoir que si l'on examine les lacunes sur le plan de la coopération avec La Haye, celles-ci révèlent que certaines personnalités se sont montrées incapables d'assumer leurs responsabilités individuelles. Elles reflètent aussi des échecs d'ordre systémique, c'est pourquoi la réforme en cours des forces de police et de défense est si importante.

Le représentant des Pays-Bas m'a souhaité bonne chance en tant que Représentant spécial de l'Union européenne. Ma tâche sera de tenter de coordonner les capacités de l'Union européenne. Je ne suis pas leur patron, mais je suis « primus inter pares », et je dois essayer de réaliser cette coordination. Je le remercie de ses vœux; j'en aurai besoin. Cette responsabilité ajoute une dimension différente à ma tâche, une dimension dont je me félicite et qui me semble importante au moment où l'Europe assume la direction de ce processus, bien qu'elle n'exerce pas de monopole quant à l'apport de l'aide internationale s'agissant de la mise en œuvre de la paix.

J'aimerais remercier tout particulièrement le représentant du Japon. L'appui du Japon au processus de mise en œuvre de la paix a été remarquable, bien qu'il soit sans doute, avec le Canada, le pays qui en bénéficie directement le moins, étant donné qu'il se trouve à l'autre bout du monde. L'appui fourni, en particulier, à la « Chambre des crimes de guerre » par le représentant du Japon est extrêmement précieux.

La formation de cette Chambre des crimes de guerre – chapitre extrêmement important – est en cours et dans les temps. Mais on manque d'argent pour garantir son fonctionnement au-delà du troisième ou quatrième trimestre de l'année prochaine. Nous avons vraiment besoin de ce type d'aide concrète pour pouvoir assurer le fonctionnement effectif de cette Chambre. Il serait désastreux – chacun, j'en suis sûr, en conviendra – de mettre en place cette Chambre, d'y engager les procès des auteurs de crimes de guerre, sur place, et donc de soulager La Haye des pressions qui pèsent sur elle, pour la voir ensuite capoter en raison du manque de fonds. Enfin, ce n'est pas une perspective imminente, mais c'est une perspective à plus long terme.

L'aide apportée par le Japon au secteur du tourisme, que nous avons commencé à renforcer en Bosnie-Herzégovine, est également extrêmement importante.

Il m'a semblé que les questions que l'on m'a posées tournaient essentiellement autour de trois grands sujets. Le représentant de la Fédération de Russie m'a demandé de le rassurer, je crois, sur le fait que nous n'avions pas pour principe de rejeter tous les problèmes de la Bosnie-Herzégovine sur les Serbes. Je peux lui donner cette assurance avec enthousiasme. Je pense en effet que d'une certaine façon, le peuple serbe et la Republika Srpska ont apporté à l'ensemble du processus de réforme une contribution plus importante et plus difficile que tout autre peuple de Bosnie-Herzégovine et je me suis constamment efforcé de tout faire pour que ce soit reconnu. Il a été en effet plus difficile pour la Republika Srpska d'accepter les réformes du secteur de la défense et celles de l'Autorité chargée de la fiscalité indirecte que pour tous les autres. Si nous nous trouvons maintenant aux portes du succès, c'est dans une très large mesure grâce à la sagesse politique et au courage dont a fait très largement preuve la Republika Srpska.

Toutefois, il n'en reste pas moins, comme le comprendra, j'en suis sûr, le représentant de la Russie, que la barrière qui nous sépare encore de l'ouverture de ces portes et du succès est la barrière du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Je trouve d'ailleurs tragique que les Serbes, après avoir tant fait pour amener le pays à ce stade, soient maintenant d'une certaine façon ceux qui mettent cette barrière entre nous et la victoire. Je peux garantir absolument que nous suivrons, comme on nous l'a demandé, une démarche équilibrée face à cette question. Il n'est tout simplement pas vrai de dire que les Serbes ou la Republika Srpska sont les seuls obstacles qui s'opposent à la réforme. Nous avons eu l'occasion de surmonter des obstacles tout aussi importants à la réforme dressés par les autres populations de Bosnie-Herzégovine. Mais celui qui se dresse immédiatement devant nous – à savoir La Haye – est à l'évidence une question qui concerne davantage la Republika Srpska que tout autre.

Le représentant de la Russie m'a demandé de garantir que les amendements de la Cour constitutionnelle, auxquels il a fait allusion, avaient été adoptés. Je conviens avec lui qu'il s'agit là d'un travail encore à accomplir. Puis-je lui faire valoir, toutefois, qu'en ce qui concerne l'adoption de ces amendements, le rôle des institutions de Bosnie-Herzégovine, et

surtout de la Chambre des droits de l'homme, ne doit pas être négligé. Si c'est le Haut Représentant qui faisait tout, à la place des institutions de Bosnie-Herzégovine qui sont là pour régler ces questions, cela nuirait réellement aux institutions de Bosnie-Herzégovine. Si certains arguaient – comme le font, là encore, les Serbes – que leurs droits au titre des amendements de la Cour constitutionnelle n'ont pas été respectés de façon satisfaisante, je les encouragerais à en appeler, au moins au début, à la Chambre des droits de l'homme – à la Cour constitutionnelle, en particulier – pour faire respecter leurs droits. Je veillerais de mon côté à ce que cela se fasse et j'appuierais ce processus. Mais si j'agissais à la place de ces chambres, je nuirais à leur efficacité.

La France m'a demandé si l'état de droit et l'économie devaient être traités ensemble ou l'un après l'autre. La réponse est qu'il faut les traiter ensemble. L'état de droit est en effet indispensable pour la croissance économique. Ce n'est qu'une fois les règles établies, et notamment les règles commerciales et les tribunaux commerciaux, que la croissance économique est possible. Il me semble que la réforme économique et la réforme judiciaire font essentiellement partie du même ensemble, chacune prenant appui sur l'autre si nécessaire. C'est pourquoi ces deux fils rouges, qui ont été pour ainsi dire au cœur de notre action, doivent être suivis non l'un après l'autre mais parallèlement.

Enfin, le représentant du Royaume-Uni a fait une observation qui me paraît importante sur les pouvoirs conférés par l'Accord de Bonn et l'existence du Haut Représentant. Mladen Ivanić, que le Conseil a entendu tout à l'heure, a ses propres opinions sur la question. Ce sont ses opinions personnelles, qu'il a exprimées de façon très directe, comme toujours; ce ne sont pas nécessairement, pour être juste, les opinions de son gouvernement. Il a ses opinions, j'ai les miennes, et peut-être ne sont-elles pas si dissemblables qu'on pourrait l'imaginer pour ce qui est de l'existence du Haut Représentant et des pouvoirs conférés par l'Accord de Bonn. Mais ce sont des questions qui ne me concernent pas moi, et qui concernent le Conseil de mise en œuvre de la paix, comme l'a justement dit le représentant du Royaume-Uni. Quelles que soient les dispositions que nous prendrons à l'avenir pour faire en sorte de modifier la nature de la participation internationale, soit à l'égard de l'avenir du Haut Représentant et de mon Bureau soit à l'égard des pouvoirs conférés par Bonn, ce sera la communauté internationale qui devra en décider au premier chef, même si, bien sûr, les vues de notre collègue de Bosnie-Herzégovine sont très importantes. Ensuite, comme l'a dit très justement le représentant du Royaume-Uni, tout sera fonction des progrès sur le terrain. Le représentant du Royaume-Uni a fait observer que ce sont les progrès sur le terrain qui nous permettront de passer à l'étape suivante, comme nous le ferons en temps voulu, à savoir : le transfert de la pleine souveraineté au peuple de Bosnie-Herzégovine.

Monsieur le Président, je vous sais gré de m'avoir permis de répondre à ces questions.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom des membres du Conseil, je voudrais simplement saisir cette occasion pour remercier M. Ashdown et également le secrétaire général, M. de Hoop Scheffer, d'avoir bien voulu consacrer ce temps à leur exposé au Conseil aujourd'hui.

La séance est levée à 16 h 20.